



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 33754

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir des emplois jeunes de l'éducation nationale. En effet, sur les 178 050 jeunes bénéficiaires d'un contrat de ce type, 68 000 travaillent pour l'éducation nationale. Leur contrat prendra fin dans trois ans et se posera, à ce moment, la question du devenir de ces jeunes. La fonction publique ne peut absorber par voie de concours que 3 000 bénéficiaires d'emplois jeunes par an. Aussi, beaucoup d'entre eux resteront en marge du marché du travail. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le bilan établi à l'égard du volet formation des aides-éducateurs a conduit le ministère de l'éducation nationale à réorienter le plan de formation et de professionnalisation des jeunes recrutés dans les établissements publics locaux d'enseignement. Un effort particulier est actuellement mis en oeuvre pour améliorer les deux volets de ce programme de formation, qui est prioritaire et doit constituer un instrument d'insertion adapté : d'une part, des procédures de conseil plus efficaces sont mises en place pour aider les jeunes à formuler un projet personnalisé de professionnalisation réaliste au regard de leur formation initiale, diplômante et qualifiante, et prenant en compte l'état prospectif des débouchés professionnels au niveau régional, dans le secteur privé comme dans le secteur public ; d'autre part, le ministère de l'éducation nationale travaille à diversifier les propositions de formation et de parcours professionnalisants. Plusieurs partenariats et accords-cadres, permettant d'organiser des sessions et des cursus adaptés aux besoins et aux contraintes des aides-éducateurs, ont été passés. Par ailleurs, des démarches expérimentales sont conduites à l'échelle nationale et dans les académies en vue de rechercher des instruments et des acteurs susceptibles d'optimiser la professionnalisation des aides-éducateurs. A ce titre, une collaboration avec tous les partenaires concernés par l'insertion professionnelle, services publics, associations, entreprises privées, est également recherchée. L'ensemble de ces procédures vise à élargir les perspectives d'insertion des jeunes dans le monde du travail, en évitant de les orienter systématiquement vers le secteur plus limité des métiers de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Couve](#)

Circonscription : Var (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33754

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4795

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5618